

**Renvoyer à l'Asbl Jeunesse et droit**  
**12 rue Ch. Steenebruggen, 4020 Liège**  
**OU faxer au n°04/342.99.87**

Je soussigné(e),

Nom, prénom :

Organisme :

Adresse :

C. post. et ville :

Tél. - fax :

e-mail :

M'inscris aux journées de formation droit des jeunes suivantes :

*La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il?*

*Droit scolaire*

*Quand le droit pénal s'occupe des mineurs*

*Secret professionnel*

*Autonomie et droits sociaux*

*Aide et protection de la jeunesse*

*Le mineur et la police*

*Aide sociale*

*MENA*

*Droit familial*

Soit un total de  journées à 65.00 e la journée.

Dès réception de la facture, je réglerai par virement bancaire au n° de compte 068-2008803-57 de l'asbl Jeunesse & Droit le montant total de  euros.

Date  Signature

## Pour qui ?

Pour les professionnels qui travaillent dans les secteurs de la jeunesse : enseignement, aide sociale, aide à la jeunesse, etc., tant publics que privés (services sociaux, services d'aide à la jeunesse ou de protection judiciaire, centres PMS, etc.).

## Par qui ?

Les formations sont assurées principalement par des permanents des Services Droit des Jeunes ayant une expérience de plusieurs années dans les matières abordées. Ils allient la connaissance théorique et la pratique de terrain des thèmes abordés. Leur approche sera donc tout aussi pratique et vivante que rigoureuse. Les principaux intervenants sont : Benoît Van Keirsbilck, Sandra Gérard, Fabienne Bouchat, Corinne Villée, Gaëtane Cartier, Stéphanie Roos, Ingrid Gilles, Charlotte van Zeebroeck, Anne-Sophie Leloup, Cécile Mangin. Nous collaborons également avec des personnes ressources extérieures aux Services Droit des Jeunes et avec des avocats dont Amaury de Terwangne.

## Quels objectifs ?

Il s'agit de connaître les sources d'information juridique, de comprendre le fonctionnement du droit et des règles en général dans la société et de pouvoir veiller à leur application dans son cadre professionnel. Ceci revient à s'approprier l'outil juridique afin d'en faire un «outil de travail social» à part entière.

Cette connaissance du droit vise à ce que les pratiques et attitudes professionnelles des travailleurs sociaux soient basées sur des choix conscients.

## Quelle méthode ?

Les formations abordent l'aspect théorique de la matière (vue d'ensemble des principaux textes législatifs et réglementaires et explications) de même que l'aspect pratique (analyse de la jurisprudence récente, discussions et échanges autour de situations concrètes apportées par les formateurs et/ou par les participants).

Une abondante documentation (lois, jurisprudence, doctrine, ...) est remise aux participants. La familiarisation avec les aspects théoriques de la matière et avec leur implication dans le travail social se fait également par l'utilisation de ce syllabus au moment de la résolution de cas pratiques.

## Prix ?

65 euros par journée de formation (donc 130 euros par module de deux jours). Ce prix comprend les pauses café et une abondante documentation.

## Lieux et horaire ?

Les formations se tiennent à Namur :

Université de Paix, Boulevard du Nord, n°4  
(à 2 mn de la gare)

Elles se déroulent de 9h30 à 16h30, avec une pause de 12h30 à 13h30.

## Inscription ?

Au moyen du talon réponse. Le nombre de places est limité à 20 par groupe. Merci de compléter le bulletin d'inscription et de le renvoyer ou le faxer à :

Jeunesse & Droit, Rue Ch. Steenebruggen 12, 4020 Liège  
Tel : 04/342.61.01 - Fax : 04/342.99.87 - e-mail : formations@j dj.be

L'inscription est considérée comme définitive dès qu'une confirmation écrite vous est envoyée.

## Renseignements ?

Contenu des formations et formations "à la carte" (par e-mail svp) :  
Cécile Mangin cm@sdj.be ou 02/209.61.65

Administration - inscriptions : Jeunesse et Droit 04/342.61.01 ou formations@j dj.be  
Plus d'informations : www.j dj.be

# 2009

# Programme de formation au droit des jeunes

- La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il ?
- Droit scolaire
- Quand le droit pénal s'occupe des mineurs
- Secret professionnel
- Autonomie et droits sociaux
- Aide et protection de la jeunesse
- Le mineur et la police
- Aide sociale
- Mineurs étrangers non accompagnés
- Droit familial

et plusieurs possibilités de  
formations "à la carte"



## Modules de base

### La justice, le droit : comment cela fonctionne-t-il ?

(1 module de 1 jour)

**DATE** : le mercredi 28 janvier 2009

**FORMATRICES** : Sandra Gérard, Corinne Villée

*Quelle différence entre un décret et une loi ? Quelles sont les compétences des différentes juridictions (le Conseil d'État, le tribunal de la jeunesse, le tribunal du travail, la Cour d'Arbitrage...) ? Quelle différence entre une décision du tribunal de la jeunesse et une ordonnance de cabinet ? Qui a droit à un avocat dans le cadre de l'aide juridique ? Cette formation d'une journée permet d'aborder l'ensemble de ces questions. Cette mise à niveau est conseillée avant de suivre les formations suivantes où ces notions ne seront plus systématiquement abordées.*

### Droit scolaire

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les jeudi 5 février et mercredi 18 février 2009

**FORMATEURS** : Corinne Villée, Sandra Gérard

*Obligation scolaire, le droit à l'instruction, le libre choix de l'école, l'organisation de l'enseignement, les classes passerelles pour primo-arrivants, la discipline et les exclusions, les recours, la fréquentation scolaire, régularité et irrégularité, conséquences et recours, la sanction des études et le passage de classe, les certificats et diplômes, les recours contre les décisions des conseils de classe, les centres PMS, l'articulation du monde de l'enseignement avec l'aide à la jeunesse ...*

### Quand le droit pénal s'occupe des mineurs

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les mercredi 11 mars et jeudi 26 mars 2009

**FORMATEURS** : Amaury de Terwangne, Cécile Mangin

*Le droit pénal s'applique aussi dans le cadre des mesures protectionnelles. Par ailleurs, qu'il soit victime ou auteur, le mineur peut être pris en charge ou sollicité par le droit ou les juridictions pour adultes. Comment cela se passe-t-il en cas de désaisissement ? Comment se passent les auditions d'enfants victimes, etc. ? Existe-t-il des aménagements liés à la minorité du jeune ?*

### Secret professionnel

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les lundi 27 avril et mercredi 29 avril 2009

**FORMATEURS** : Corinne Villée, Francis Dewez

*Dans quels cas doit-on garder le secret ? Quand peut-on révéler des confidences ? Quand est-on tenu de parler ? Qu'est-ce qui est secret ? Qui est tenu par le secret professionnel ? Quelle est la raison d'être du secret professionnel ? Qu'est-ce que le secret partagé ? Qu'est-ce qu'un code de déontologie ? Est-ce un texte obligatoire ? Quelles sont les sanctions en cas de non respect ? Que peut faire quelqu'un qui estime que ses confidences ont été trahies ?*

## Autonomie et droits sociaux du mineur

(1 module de 2 jours)

**DATES** : mardi 12 mai et mardi 26 mai 2009

**FORMATRICES** : Fabienne Bouchat, Gaëtane Carlier

*Autorité parentale (accord au SAJ, gestion des biens, correspondance des mineurs, traitement médical et vie affective, ...), émancipation, domicile, crime contre l'ordre des familles (débauche, cohabitation juvénile), capacité du mineur (signature, rescision pour lésion), obligation alimentaire, le mineur et la banque, le contrat de travail (signature et revenus du mineur), allocations familiales, mutuelle, le jeune et la justice (constitution partie civile, action en justice pour obligation alimentaire), l'aide juridique gratuite...*

### Aide et protection de la jeunesse

(1 module de 3 jours)

**DATES** : les mercredi 17 juin, mardi 23 juin et mardi 30 juin 2009

**FORMATEURS** : Amaury de Terwangne, Benoît Van Keirsbilck, Ingrid Gilles

*Protection judiciaire de la jeunesse : compétence du tribunal de la jeunesse à l'égard des parents, mineur ayant commis un fait qualifié infraction, les différents acteurs (police, procureur du Roi, juge de la jeunesse, SPJ, les institutions...), procédure devant le tribunal de la jeunesse, compétences du juge de la jeunesse, droits de la défense, mesures applicables, recours.*

*Aide à la jeunesse en communauté française et à Bruxelles : rôles du Conseiller, du Directeur de l'aide à la jeunesse, du tribunal de la jeunesse dans le cadre du décret, la notion d'accord, les conséquences d'un désaccord. Intervention du tribunal de la jeunesse à l'égard des mineurs en danger à Bruxelles. L'aide aux enfants victimes de maltraitance.*

### Le mineur et la police

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les jeudi 17 septembre et lundi 28 septembre 2009

**FORMATRICES** : Sandra Gérard, Stéphanie Roos; Isabelle Dogne, Jean-Luc Bodson

*Quand la police peut-elle effectuer des contrôles d'identité, des fouilles, utiliser les menottes, combien de temps un jeune peut-il rester au poste, ses parents doivent-ils être avisés ? Un jeune victime peut-il seul déposer plainte, peut-il se faire accompagner dans le cadre d'une audition, etc ? Ces questions seront abordées lors de cette formation qui tentera de délimiter le cadre d'intervention de la police face au mineur et les droits de ce dernier.*



[www.jdj.be](http://www.jdj.be)

## Aide sociale

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les jeudi 15 octobre et jeudi 29 octobre 2009

**FORMATRICES** : Corinne Villée, Gaëtane Carlier

*Rappel sur le rôle et le fonctionnement du CPAS, la loi sur le revenu d'intégration sociale, conditions d'octroi, prise de décision, notification et recours, contenu et signature du contrat.*

*L'aide sociale et ses différentes formes (aide matérielle, juridique, sociale, éducative, aide urgente, aide au logement, aide médicale), conditions d'octroi, l'aide à certaines catégories de personnes (les mineurs, les étrangers, les personnes en séjour illégal), compétence territoriale du CPAS, obligations du CPAS incompetent, les remboursements, les débiteurs d'aliments.*

### Mineurs étrangers non accompagnés

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les jeudi 12 novembre et jeudi 26 novembre 2009

**FORMATRICES** : Anne-Sophie Leloup, Charlotte van Zeebroeck

*Qui sont les MENA ? Détermination de l'âge, demande d'asile, procédure spécifique aux mineurs, recours, autres types de séjour, recours, retour, capacité à agir en justice, la tutelle et les autres substituts de l'autorité parentale, le logement chez des personnes privées, en centre d'accueil ou en institution, les moyens de subsistance, la scolarité et les classes passerelles, le minerval, l'équivalence des diplômes, la sécurité sociale (mutuelle, allocations familiales).*

### Droit familial

(1 module de 2 jours)

**DATES** : les mardi 8 décembre et mardi 15 décembre 2009

**FORMATRICES** : Gaëtane Carlier, Fabienne Bouchat

*Autorité parentale, tutelle civile, tutelle officieuse, responsabilité civile, filiation, changement de nom et de prénom, adoption, abandon et non représentation de l'enfant, audition du mineur (séparation des parents), droit aux relations personnelles, obligation alimentaire (saisies), mariage, cohabitation légale, etc.*

## Formations "à la carte"

*Il est également possible d'organiser des formations au droit des jeunes à la demande d'équipes de travail, compte tenu des besoins spécifiques de celles-ci. Ces formations peuvent être assurées dans différentes villes.*